

On réduit !

Niveau : ALERTE

Mesures d'interdiction des usages



Interdiction
d'arroser les pelouses, rond-points,
jardinières, potagers et massifs fleuris
en journée
Autorisé de 20h à 8h



Interdiction
d'arroser les terrains
de sport en journée
Autorisé de 20h à 8h



Interdiction
d'arroser les golfs
*Sauf avec de l'eau issue
d'un processus de
réutilisation*



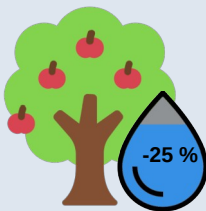
Interdiction
de nettoyer à grande eau les terrasses,
façades et voiries
*Sauf en cas de travaux
Balayuses-laveuses automatiques autorisées*



Interdiction
de laver les véhicules
*Sauf en station de lavage avec
système de recyclage de l'eau*



Interdiction
de laver les
embarcations
*Sauf impératif sanitaire et
charte de gestion du port*



Réduction jusqu'à 25 %
des volumes prélevés pour
les usages agricoles



Interdiction
de créer ou
d'approfondir un forage
*Sauf destiné à l'eau
potable*



Interdiction
de remplir, de
vidanger les piscines
et les plans d'eau
Appoints autorisés



Limiter sa consommation
à l'échelle individuelle et
adopter les écoGESTES

Pour tous les usages : l'utilisation d'eau de pluie, d'eau de mer et des eaux issues du recyclage manuel des eaux domestiques n'est pas concernée par les mesures de restriction.

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers



VigiEau

Pour s'informer sur la
sécheresse et les mesures
de restrictions



Plateforme Visi'Eau 66

Pour suivre en temps réel
l'état des ressources dans le
département